Résumé analytique

L'incidence généralisée et l'effet transformateur que l'intelligence artificielle (IA) a actuellement sur la société se font sentir dans tous les domaines, allant du travail, de la production et du commerce à la santé, aux arts et aux activités de loisirs. Les nouvelles applications de l'IA devraient créer des possibilités et des avantages économiques et sociétaux sans précédent. Toutefois, le développement et l'application de l'IA comportent également des risques éthiques et sociétaux importants. Ces risques ont également des répercussions sur tous ces domaines, y compris le commerce. L'IA est une question mondiale et alors que les gouvernements sont de plus en plus nombreux à réglementer cette technologie la coopération mondiale est plus importante que jamais.

Dans ce contexte, le présent rapport examine l'intersection de l'IA et du commerce international. Il commence par expliquer pourquoi l'IA est un enjeu commercial, avant d'explorer les manières dont elle pourrait façonner l'avenir du commerce international. Il examine les principales considérations politiques liées au commerce que soulève cette technologie et donne un aperçu des initiatives gouvernementales prises pour promouvoir et réglementer l'IA. Il souligne également le risque imminent de fragmentation réglementaire et de l'incidence de celle-ci, en particulier sur les possibilités commerciales des micro, petites et moyennes entreprises. Enfin, le rapport examine le rôle essentiel que joue l'OMC dans la facilitation du commerce lié à l'IA, dans la garantie d'une IA digne de confiance et dans la résolution des tensions commerciales émergentes.

Pourquoi l'IA représente-t-elle un enjeu commercial ?

L'IA se distingue des autres technologies numériques à plusieurs égards et elle est susceptible d'avoir une incidence considérable sur le commerce international. Il s'agit d'une technologie polyvalente, capable de s'adapter à un large éventail de domaines et de tâches avec une souplesse et une efficacité sans précédent. Elle s'appuie sur de vastes ensembles de données pour apprendre et améliorer ses performances et sa précision. Les fonctions et l'efficacité de l'IA peuvent évoluer rapidement, ce qui entraîne des changements dynamiques dans ses capacités et son autonomie. Enfin, sa complexité et son opacité inhérentes, ainsi que ses défaillances et ses biais potentiels, soulèvent d'importantes préoccupations liées à des questions telles que la manière de comprendre les raisons et le fondement des décisions et des recommandations de l'IA, ou concernant l'éthique et les implications sociétales plus larges.

L'IA peut être utilisée pour surmonter les coûts du commerce liés à la logistique, à la gestion de la chaîne d'approvisionnement et à la mise en conformité avec la réglementation. En améliorant la logistique commerciale, en surmontant les barrières linguistiques et en minimisant les coûts de recherche et d'appariement, l'IA peut rendre le commerce plus efficace. Elle peut aider à automatiser et à rationaliser les processus de dédouanement et les contrôles aux frontières, à s'y retrouver dans les réglementations commerciales complexes et les exigences de conformité, et à prévoir les risques. Les outils fondés sur l'IA peuvent être utilisés dans le financement du commerce et améliorer considérablement la visibilité de la chaîne d'approvisionnement en fournissant des analyses de données en temps réel, des indications prédictives et des processus de prise de décision automatisés. Tout cela pourrait réduire les coûts du commerce et, par conséquent, uniformiser les règles du jeu pour les économies en développement et les petites entreprises, en les aidant à surmonter les obstacles au commerce, à entrer sur les marchés mondiaux et à participer au commerce international.

L'IA peut transformer les modèles du commerce des services, en particulier les services fournis par voie numérique. Elle peut améliorer la productivité, en particulier dans les secteurs des services qui reposent sur des processus manuels, en permettant aux travailleurs peu qualifiés de tirer profit plus efficacement des meilleures pratiques des travailleurs plus qualifiés. Par exemple, l'IA générative peut apporter aux consultants en entreprise un gain de performance jusqu'à 40 % par rapport à ceux qui ne l'utilisent pas. Un gain de productivité plus important est également observé chez les travailleurs moins qualifiés (Dell'Acqua *et al.*, 2023). Les travaux de recherche montrent aussi que l'accès à l'IA générative accroît la productivité des travailleurs des centres d'appels de 14 % en moyenne, et même de 34 % pour les travailleurs débutants et peu qualifiés (Brynjolfsson *et al.*, 2023). Elle peut favoriser le développement de services innovants et en accroître la demande. Toutefois, si l'IA peut améliorer considérablement le commerce des services fournis par voie numérique, elle a contribué à réduire la demande de certains services traditionnels. L'automatisation par l'IA peut également réduire la nécessité d'externaliser certains services.

L'IA peut accroître la demande et le commerce de produits liés à la technologie. Étant donné que les systèmes d'IA reposent souvent sur des flux de données en temps réel et une connectivité continue, l'adoption de cette technologie stimule la demande de biens complémentaires liés à l'infrastructure des technologies de l'information et de la communication (TIC) et à l'équipement informatique. Il s'agit notamment de services informatiques et de télécommunications, d'outils de développement spécialisés et de bibliothèques de logiciels. Par exemple, la marché mondial des puces pour l'IA a été évalué à 61,5 milliards d'USD en 2023 ; d'après les projections, il pourrait atteindre 621 milliards d'USD d'ici à 2032 (S&S Insider, 2024). Comme bon nombre de ces biens et services sont souvent fournis par un petit nombre d'économies, le commerce international constitue un canal important pour favoriser le développement de l'IA dans le monde entier. Plus en amont dans la chaîne

de valeur, le commerce lié à l'extraction et à la transformation des métaux et minéraux essentiels, ainsi que le commerce de l'énergie, sont également susceptibles de gagner en importance. En outre, l'IA a considérablement augmenté la demande de données en remodelant fondamentalement le panorama de l'utilisation et du commerce des données.

En influant sur la productivité et en transformant la dynamique de la production, l'IA peut modifier les avantages comparatifs des économies. L'IA devrait améliorer la productivité dans tous les secteurs économiques, tant dans les économies développées que dans les économies en développement, et modifier la composition des intrants nécessaires à la production, en mettant davantage l'accent sur les dépenses en capital que sur le facteur travail. Cette transformation de la dynamique de production pourrait remodeler la structure des échanges. Inversement, de nouvelles sources d'avantages comparatifs peuvent émerger de facteurs tels que la main-d'œuvre qualifiée, la connectivité numérique et les réglementations favorables. L'IA étant énergivore, les économies disposant d'énergies renouvelables en abondance pourraient également bénéficier d'avantages comparatifs. Cependant, bien que l'IA puisse potentiellement profiter à toutes les économies, le développement et le contrôle de cette technologie resteront probablement concentrés dans les grandes économies et les entreprises dotées de capacités d'IA avancées, ce qui entraînera une concentration industrielle.

L'IA peut entraîner un accroissement de la productivité dans divers secteurs et réduire les coûts du commerce, produisant ainsi des gains à l'échelle mondiale en ce qui concerne le commerce et le PIB. D'après les simulations établies à partir du modèle du commerce mondial de l'OMC, dans un scénario optimiste d'adoption universelle de l'IA et de forte augmentation de la productivité jusqu'en 2040, la croissance du commerce mondial réel pourrait gagner près de 14 points de pourcentage. En revanche, dans un scénario prudent, prévoyant une adoption inégale de l'IA et une faible augmentation de la productivité, la croissance du commerce progresserait d'un peu moins de 7 points de pourcentage. La simulation montre en outre que, si les économies à revenu élevé devraient enregistrer les gains de productivité les plus importants, les économies à plus faible revenu ont un potentiel plus important de réduction des coûts du commerce.

L'incidence de l'IA sur le commerce mondial et le PIB varie considérablement d'une économie à l'autre et d'un secteur à l'autre, en fonction des choix effectués en matière d'innovation et de politiques. Si, pour les économies à revenu élevé, la croissance du commerce reste relativement stable dans tous les scénarios projetés, pour les économies à faible revenu, elle pourrait être beaucoup plus forte dans les scénarios prévoyant l'adoption universelle de l'IA et une forte croissance de la productivité (18,1 points de pourcentage) que dans ceux prévoyant une adoption inégale de la technologie et une faible croissance de la productivité (6,5 points de pourcentage). Les résultats de la simulation donnent à penser que si les économies en développement améliorent leur état de préparation à l'IA en renforçant l'infrastructure numérique, en améliorant les compétences et en stimulant l'innovation et la capacité réglementaire, elles auront plus de chances d'adopter l'IA de manière efficace.

Ces simulations montrent que les services fournis par voie numérique[1] devraient connaître la plus forte croissance commerciale. Dans un scénario optimiste d'adoption universelle de l'IA, les services fournis par voie numérique devraient connaître une croissance cumulée de près de 18 points de pourcentage par rapport au scénario de référence, soit la plus forte augmentation tous secteurs confondus. L'incidence attendue de l'IA sur la croissance du commerce réel diffère également au sein des secteurs. Les services pouvant potentiellement être fournis par voie numérique, comme l'éducation, les soins de santé, les services financiers et de loisirs, ainsi que les secteurs manufacturiers tels que celui des produits alimentaires transformés, devraient connaître une croissance importante des échanges, en grande partie grâce à la réduction des coûts du commerce. En revanche, les secteurs liés à l'extraction des ressources naturelles et les secteurs manufacturiers tels que ceux des textiles, devraient connaître une croissance limitée.

Les politiques en matière d'IA et le commerce

Le débat sur la manière dont l'IA pourrait remodeler le commerce international soulève d'importantes questions politiques. Le risque d'une fracture croissante résultant des applications de l'IA est important, tout comme les défis liés à la gouvernance des données, la nécessité de s'assurer que l'IA est digne de confiance et la nécessité de clarifier les liens entre IA et droits de propriété intellectuelle (PI). La mise en œuvre de l'IA aux niveaux national, régional et international présente des avantages mais aussi des risques, et un manque de coordination pourrait entraîner une fragmentation croissante de la réglementation en la matière.

Il est essentiel de remédier à la fracture croissante en matière d'IA afin de tirer parti des possibilités offertes par cette technologie. Actuellement, la capacité à développer la technologie de l'IA est concentrée dans quelques grandes économies, ce qui crée un fossé important entre les économies qui sont à la pointe de la recherche et du développement (R&D) en matière d'IA – en particulier la Chine et les États-Unis – et le reste du monde. Ce déséquilibre pourrait encore être exacerbé par le recours aux subventions publiques pour développer l'IA. Le risque de concentration du secteur au sein de quelques grandes entreprises pourrait également creuser le fossé entre les entreprises. Ces caractéristiques, combinées à l'opacité des algorithmes d'IA et à la possibilité d'une collusion tacite entre

entreprises concurrentes pour maintenir des prix plus élevés, posent des défis aux autorités chargées de la concurrence.

L'essor de l'IA soulève d'importantes questions en matière de gouvernance des données, qui devront être réglées pour éviter de nouveaux obstacles au commerce numérique. Les flux de données transfrontières sont essentiels pour l'IA, car de grandes quantités de données sont nécessaires pour entraîner les modèles d'IA et pour réduire au minimum les éventuels biais. Ainsi, les restrictions concernant les flux de données peuvent ralentir l'innovation et le développement de l'IA, augmenter les coûts pour les entreprises et avoir une incidence négative sur le commerce des produits fondés sur l'IA. Selon une étude récente (OCDE et OMC, 2024), si toutes les économies restreignaient pleinement leurs flux de données, cela pourrait entraîner une réduction de 5 % du PIB mondial et une baisse de 10 % des exportations. Toutefois, les vastes ensembles de données requis par les modèles d'IA soulèvent d'importantes préoccupations en matière de protection de la vie privée. Il faut donc trouver un compromis raisonnable entre l'accès à de grandes quantités de données pour entraîner les modèles d'IA et la protection de la vie privée.

Faire en sorte que l'IA soit digne de confiance sans entraver le commerce peut s'avérer difficile. Une « IA digne de confiance » signifie qu'elle répond, d'une manière vérifiable, aux attentes en matière de fiabilité, de sécurité, de respect de la vie privée, de sûreté, de responsabilité et de qualité. Toutefois, compte tenu du comportement et de la nature opaque des systèmes d'IA, ainsi que du double usage potentiel de certains produits d'IA (c'est-à-dire pour des applications civiles et militaires), il peut s'avérer particulièrement difficile de trouver un équilibre entre faire en sorte que l'IA soit digne de confiance et favoriser autant que possible la bonne marche des échanges commerciaux. En raison de la nature évolutive de l'IA, la réglementation doit constamment s'adapter. Les réglementations et normes « traditionnelles » relatives aux marchandises, qui sont normalement axées sur des prescriptions tangibles, visibles et statiques, peuvent être insuffisantes pour traiter les différents types de risques potentiels, y compris les questions éthiques et sociétales qui peuvent découler de l'intégration de l'IA dans les biens et services. La réglementation des questions de morale publique, de dignité humaine et d'autres droits fondamentaux, tels que la discrimination ou l'équité, est non seulement difficile mais risque d'entraîner une fragmentation de la réglementation, car la signification et l'importance relative de ces valeurs peuvent varier d'une société à l'autre.

L'IA présente également de nouveaux défis conceptuels concernant l'approche traditionnelle, centrée sur l'humain, des droits de propriété intellectuelle. Parmi les questions qui méritent une attention particulière figurent la protection des algorithmes d'IA et du matériel protégé par le droit d'auteur pour l'entraînement de l'IA, ainsi que la protection et la propriété des résultats générés par l'IA. Ces questions pourraient nécessiter une réévaluation des cadres juridiques existants en matière de propriété intellectuelle.

L'immense potentiel de l'IA a incité les gouvernements du monde entier à prendre des mesures pour promouvoir son développement et son utilisation tout en atténuant les risques potentiels. Au niveau national, de plus en plus d'unités administratives mettent en place des stratégies et des politiques en matière d'IA afin de renforcer leurs capacités dans ce domaine. Le nombre d'économies ayant mis en œuvre des stratégies en matière d'IA est passé de 3 en 2017 à 75 en 2023. Selon l'indice d'IA 2024 de l'Université de Stanford, 25 mesures réglementaires liées à l'IA ont été adoptées aux États-Unis en 2023, contre 1 seule en 2016 ; l'Union européenne, quant à elle, en a adopté près de 130 depuis 2017. Toutefois, la plupart des initiatives nationales en matière de politique d'IA sont mises en œuvre par des économies développées, ce qui pourrait creuser davantage le fossé existant en matière d'IA entre les économies développées et les économies en développement : alors qu'environ 30 % des économies en développement ont mis en place des mesures de politique en matière d'IA, seul un pays moins avancé (PMA) – l'Ouganda – l'a fait, selon les données de l'Observatoire des politiques de l''IA de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Les initiatives nationales visant à promouvoir l'accès aux données par le biais d'initiatives d'ouverture et de partage des données, en vue de favoriser l'innovation et la concurrence au niveau national, de protéger la vie privée et de contrôler les flux de données transfrontières, figurent également en bonne place dans les programmes de politiques des gouvernements.

Ce qui est en train d'apparaître est un ensemble de mesures fragmentées et d'initiatives nationales hétérogènes, qui peuvent donner lieu à une fragmentation de la réglementation. Cette fragmentation s'étend au-delà des réglementations spécifiques à l'IA pour inclure la législation sectorielle, telle que les réglementations sur la PI et les données, qui ont également une incidence sur l'IA. En outre, la conception de certaines mesures à la frontière imposées sur les composants matériels et les matières premières essentiels aux systèmes d'IA peuvent affecter les concurrents dans d'autres économies et entraîner ainsi des effets de distorsion des échanges et exacerber encore la fragmentation. Les coûts économiques de la fragmentation réglementaire, en particulier pour les petites entreprises, soulignent à quel point il est important d'atténuer l'hétérogénéité réglementaire ; selon l'OCDE et l'OMC (2024), les coûts économiques de la fragmentation des régimes de flux de données le long des blocs géoéconomiques représentent une perte de plus de 1 % du PIB réel.

Le nombre croissant d'initiatives de coopération bilatérale et régionale en matière de gouvernance de l'IA, dont beaucoup sont axées sur des priorités

différentes, ajoute au risque de créer une multitude d'approches fragmentées. Par exemple, alors que certaines initiatives de coopération bilatérale se concentrent principalement sur l'alignement de la terminologie et de la taxonomie relatives à l'IA, ainsi que sur le suivi et la mesure des risques liés à l'IA, d'autres privilégient la collaboration pour promouvoir un alignement au sens large ou se concentrent principalement sur la sécurité et la gouvernance de l'IA. De même, certaines initiatives régionales mettent l'accent sur les droits de l'homme et l'éthique, tandis que d'autres se concentrent sur le développement économique et la croissance.

Les accords commerciaux régionaux (ACR) et les accords sur l'économie numérique sont d'importants vecteurs de promotion et de réglementation de l'IA. Des dispositions portant spécifiquement sur l'IA commencent à être incorporées dans ces accords, mais il s'agit généralement de dispositions non contraignantes qui mettent l'accent sur l'importance de la collaboration pour promouvoir une utilisation fiable, sûre et responsable de la technologie. Plusieurs dispositions spécifiques à l'IA font explicitement référence au commerce. Les dispositions relatives au commerce numérique incluses dans les ACR, telles que les dispositions sur les flux de données, la localisation des données, la protection des informations personnelles, l'accès aux données gouvernementales, le code source,[2] la concurrence sur les marchés numériques et les droits de douane sur les transmissions électroniques, sont également importantes pour le développement et l'utilisation de l'IA. Le nombre d'ACR contenant des dispositions relatives au commerce numérique a connu une croissance régulière depuis le début des années 2000, et à la fin de 2022, 116 ACR – représentant 33 % de tous les ACR existants – incorporaient des dispositions relatives au commerce numérique (López-González *et al.*, 2023). Toutefois, l'étendue de ces dispositions figurant dans les ACR varie considérablement, reflétant des approches divergentes. Peu d'économies en développement et de PMA ont négocié des dispositions relatives au commerce numérique. Les disciplines sur le commerce des services figurant dans les ACR sont également une voie importante par laquelle les politiques commerciales et les obligations commerciales des gouvernements peuvent affecter l'environnement politique de l'IA, mais le niveau des engagements pris diffère considérablement d'une économie à l'autre.

Ces dernières années ont été marquées par une vague d'initiatives internationales liées à l'IA. Bien qu'il y ait des éléments de complémentarité entre ces initiatives et un alignement sur les principes fondamentaux, différentes initiatives donnent la priorité à différents aspects de la gouvernance de l'IA. Un certain nombre d'initiatives comportent également divers éléments communs qui adoptent des perspectives commerciales et OMC importantes, telles que la reconnaissance du rôle des réglementations et des normes, la nécessité d'éviter la fragmentation réglementaire, l'importance des droits de PI, l'importance de la vie privée, de la protection des données personnelles et de la gouvernance des données, et l'importance de la coopération, de la coordination et du dialogue au niveau international. Plusieurs de ces initiatives portent également sur l'impact environnemental de l'IA.

Toutefois, il n'y a toujours pas d'harmonisation mondiale de la terminologie de l'IA. Les priorités divergentes, le chevauchement des initiatives et l'absence d'accord mondial sur la terminologie essentielle pourraient poser des problèmes au stade de la mise en œuvre et limiter ainsi les efforts visant à prévenir la fragmentation et à mettre en place un cadre cohérent de gouvernance mondiale de l'IA. Néanmoins, au-delà des initiatives de gouvernance de l'IA, un nombre croissant d'organisations internationales, telles que l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et la Banque mondiale, élaborent des cours sur l'IA et intègrent cette technologie dans leurs activités d'assistance technique, dont certaines comportent un volet commercial.

Étant le seul organe mondial fondé sur des règles qui traite de la politique commerciale, l'OMC peut contribuer à promouvoir les avantages de l'IA et à en limiter les risques potentiels. Elle peut jouer un rôle important en limitant la fragmentation réglementaire, en favorisant le développement de l'IA et l'accès à celle-ci, et en facilitant le commerce des biens et services liés à l'IA, permettant ainsi la croissance de cette technologie et la promotion de l'innovation par le biais de la PI.

Quel est le rôle de l'OMC ?

Les règles et processus de l'OMC favorisent la convergence mondiale. L'OMC est une enceinte qui promeut la transparence, la non-discrimination, la discussion, l'échange de bonnes pratiques, l'harmonisation des réglementations, des orientations politiques non obligatoires et l'harmonisation mondiale, par la négociation, de nouvelles règles commerciales contraignantes. Les dispositions relatives à la transparence incluses dans les Accords de l'OMC permettent aux Membres de l'Organisation, ainsi qu'aux opérateurs économiques et aux consommateurs, de se tenir au courant des dernières évolutions réglementaires. Les dispositions renforcées sur la transparence figurant dans l'Accord sur les obstacles techniques au commerce (OTC) en sont un exemple. En exigeant une notification rapide des mesures réglementaires et en offrant la possibilité de formuler des observations au sujet de ces mesures à l'état de projet, l'Accord OTC peut contribuer à prévenir les obstacles au commerce, et à promouvoir et accélérer la convergence au niveau mondial. Les Membres de l'OMC notifient de plus en plus au Comité

OTC un large éventail de réglementations relatives aux technologies numériques. Par exemple, ils ont présenté plus de 160 notifications sur des règlements concernant la cybersécurité et l'Internet des objets/la robotique, qui sont tous deux pertinents pour l'IA. Plus récemment, le Comité OTC a commencé à recevoir des notifications de réglementations portant spécifiquement sur l'IA. Un autre exemple est le Mécanisme d'examen des politiques commerciales de l'OMC, qui contribue à la transparence des politiques commerciales des Membres. Enfin, en ce qui concerne d'éventuelles nouvelles règles de fond, diverses questions négociées dans le cadre de l'initiative relative à la Déclaration conjointe sur le commerce électronique, qui réunit actuellement 91 Membres de l'OMC, pourraient concerner l'IA.

L'OMC offre également un cadre mondial pour la tenue d'un dialogue constructif, l'échange de bonnes pratiques et la coopération. Cela permet aux Membres de discuter de la meilleure façon de concevoir des solutions réglementaires nuancées, flexibles et adaptables pour traiter de manière coordonnée les aspects de l'IA liés aux biens, aux services et à la propriété intellectuelle. Dans certains domaines, l'OMC favorise également l'harmonisation et la cohérence des réglementations en encourageant l'utilisation de normes internationales, la reconnaissance mutuelle et l'équivalence, et en recourant à divers instruments non contraignants, tels que les lignes directrices volontaires des comités.[3]

L'OMC est la pierre angulaire des efforts déployés au niveau mondial pour faciliter le commerce des services et des biens nécessaires à l'IA ou reposant sur cette technologie. Divers aspects du corpus de règles de l'OMC peuvent contribuer à promouvoir le développement de l'IA et l'accès à celle-ci. Par exemple, l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) joue un rôle important dans la mise en place d'un environnement politique qui facilite le développement et l'adoption de l'IA. La majorité des Membres de l'OMC (84 des 141 Listes d'engagements (60%) contiennent des engagements concernant les services informatiques) ont pris des engagements spécifiques en matière d'accès aux marchés et de traitement national en ce qui concerne les services liés aux TIC, qui jouent un rôle fondamental dans la mise en place et la promotion de l'IA. Toutefois, les engagements dans d'autres secteurs restent limités et des obstacles au commerce des services restent globalement élevés En ce qui concerne les marchandises, l'Accord sur les technologies de l'information (ATI) vise à accroître l'accès mondial aux biens de haute technologie essentiels à l'IA en éliminant les droits de douane sur les produits des TIC qu'il couvre. Dans le même temps, l'Accord OTC peut contribuer à garantir que, lorsque les gouvernements adoptent des normes et des réglementations en matière d'IA, celles-ci ne sont pas, dans la mesure du possible, restrictives pour le commerce et qu'elles sont optimales pour atteindre les objectifs de politique générale. L'aspect des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) vise à favoriser un système de PI équilibré qui encourage l'innovation par la protection des droits de propriété intellectuelle et les moyens de faire respecter ces droits, tout en promouvant la diffusion de la technologie et l'accès à celle-ci, dans l'intérêt mutuel des producteurs et des utilisateurs de connaissances technologiques. Plusieurs Accords de l'OMC comportent également des dispositions visant à promouvoir le transfert de technologie, ce qui peut jouer un rôle important dans le développement de l'IA. Enfin, l'Accord de l'OMC sur les marchés publics (AMP) de 2012 favorise l'accès aux nouvelles technologies d'IA disponibles au niveau international.

Plusieurs principes, dispositions et lignes directrices du corpus de règles de l'OMC peuvent soutenir le commerce des systèmes d'IA et des produits reposant sur cette technologie en réduisant au minimum les retombées négatives au niveau international. Il s'agit par exemple du principe de non-discrimination et de l'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC), qui reconnaît que certaines mesures d'investissement peuvent avoir des effets de restriction et de distorsion des échanges et stipule que les Membres ne peuvent pas appliquer de mesures d'investissement qui établissent une discrimination à l'égard des produits étrangers ou qui entraînent des restrictions quantitatives. En ce qui concerne les règlements techniques, les normes et les procédures de certification, l'Accord OTC dispose que l'intervention réglementaire ne doit pas être discriminatoire ni plus restrictive pour le commerce qu'il n'est nécessaire pour atteindre les objectifs de politique générale visés, et qu'elle doit faire l'objet de réexamens périodiques lorsque cela est justifié. Enfin, l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires (SMC) peut jouer un rôle crucial dans la gestion du double aspect du développement de l'IA, en favorisant l'innovation technologique tout en empêchant les retombées négatives sur le commerce international du soutien financier des pouvoirs publics.

L'OMC peut contribuer à prévenir et à régler les tensions et les frictions commerciales. Grâce à la pratique consistant à soulever des « préoccupations commerciales spécifiques » (PCS), les comités de l'OMC peuvent servir d'enceinte pour désamorcer les tensions commerciales potentielles liées à des mesures réglementaires d'une manière coopérative, pragmatique et non litigieuse. Au Comité OTC, par exemple, les Membres ont déjà eu recours à cette pratique pour examiner et traiter les préoccupations relatives aux réglementations concernant un large éventail de technologies et de questions numériques, notamment l'Internet des objets, les véhicules autonomes, la 5G en robotique, l'automatisation industrielle, la cybersécurité et, plus récemment, l'IA. L'OMC sert également d'enceinte mondiale pour régler les différends liés au commerce. Bien qu'il n'y ait pas eu de différend sur l'IA jusqu'à présent, le système de règlement des différends de l'OMC a permis de régler des différends liés à divers aspects de l'économie numérique.

L'OMC promeut l'inclusion par le biais d'un traitement spécial et différencié et d'une assistance technique en faveur des économies en développement. Les Accords de l'OMC reconnaissent les contraintes auxquelles sont confrontées les économies en développement et comprennent donc diverses dispositions relatives au traitement spécial et différencié (TSD) afin de les aider à mettre en œuvre les règles de l'OMC et à participer plus efficacement au commerce international. L'assistance technique et le renforcement des capacités sont des piliers essentiels des travaux de l'OMC et contribuent de manière fondamentale à l'amélioration de la compréhension des règles et des Accords de l'OMC, ainsi que d'autres sujets liés au commerce. Les programmes multipartites, tels que l'Aide pour le commerce et le Cadre intégré renforcé, pourraient toutefois être davantage exploités pour aider les économies en développement à tirer parti de l'IA pour le commerce.

En tant qu'enceinte de négociation, de discussion et d'élaboration de règles, l'OMC offre un cadre multilatéral qui peut contribuer à traiter les aspects commerciaux de la gouvernance de l'IA. Néanmoins, l'IA peut avoir des implications pour les règles du commerce international. Bien qu'il s'agisse d'une nouvelle technologie, l'IA se développe rapidement et est certainement déjà suffisamment avancée pour faire l'objet de discussions à l'OMC. Sa nature transversale exige l'adoption d'une approche transversale pour l'élaboration de politiques afin de promouvoir la cohérence des politiques.

Si la gouvernance de l'IA dépasse le cadre du commerce, ce dernier reste un élément crucial de la gouvernance de cette technologie. L'OMC peut contribuer de manière significative à l'élaboration d'un cadre solide de gouvernance de l'IA. Le présent rapport constitue un premier effort d'exploration de certaines implications clés de l'IA pour le commerce et les règles commerciales. Au fur et à mesure que l'IA évolue, les gouvernements devraient continuer à discuter de l'intersection de l'IA et du commerce et de ses implications possibles pour le corpus de règles de l'OMC.

Notes

1 Aux fins des simulations présentées dans ce rapport, les services fournis par voie numérique s'entendent des services qui peuvent être fournis à distance par l'intermédiaire de réseaux informatiques (WTO *et al.*, 2023).

2 Voir l'annexe 1 pour une explication détaillée des notions clés de l'IA.

3 Ces instruments non contraignants comprennent également l'ensemble des Principes devant régir l'élaboration des normes, guides et recommandations internationaux dont le Comité OTC est convenu en 2000 (les « six principes ») et les Lignes directrices sur les procédures d'évaluation de la conformité adoptées par le Comité OTC en 2024.